



# ANTARES

un réseau de radiocommunications numériques des sapeurs-pompiers

Septembre 2004



## I - Qu'est-ce qu'ANTARES ?

Les travaux menés par la profession dans les années 1997 -2003, ont permis à la DDSC de définir les grandes lignes de la réforme des transmissions nécessaire aux sapeurs-pompiers .

Les principaux objectifs du programme appelé « ANTARES » (adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours) sont les suivants :

- Éviter aux SDIS la fracture technologique avec les autres services publics de secours (la gendarmerie est passée au numérique avec RUBIS , la police aura terminé sa migration en 2006)
- Renforcer la capacité opérationnelle par une plus forte interopérabilité entre SDIS.
- Augmenter la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention : appel d'urgence, localisation des unités engagées, ...

Ces réflexions ont conduit à retenir une solution numérique ter-

reste, sécurisée, cohérente avec les systèmes équipant les autres services de sécurité mais qui permet également des applications spécifiques pour les sapeurs-pompiers.

ANTARES s'inscrit donc dans la continuité des réseaux RUBIS et ACROPOL .

D'ailleurs, l'infrastructure du réseau ACROPOL assurera fin 2006 une couverture de 65 % du territoire, permettant de mettre à disposition des SDIS les 2/3 des sites d'émission nécessaires à la satisfaction des besoins des sapeurs-pompiers . La mutualisation des infrastructures est donc le principe qui guidera le déploiement d'ANTARES et permettra de réaliser l'objectif du grand réseau unifié voulu par la loi de modernisation .

Sur le plan fonctionnel, le réseau ANTARES reprend les services de base d'ACROPOL et définit par ailleurs des fonctions spécialisées indispensables dans le cadre des missions des sapeurs-pompiers (status, géolocalisation, appel d'urgence, réseaux tactiques ...etc ) avec des ressources radio dimensionnées pour les besoins des SDIS.

## 2 - Les futurs réseaux départementaux des SDIS seront homogènes et interopérables.

Le réseau national ANTARES est l'interconnexion des réseaux de base départementaux définis par les SDIS en fonction de leurs impératifs propres (couverture du département, capacités de communication , mise en œuvre des services et des applications homogènes au plan national) dans





# ANTARES

*un réseau de radiocommunications numériques des sapeurs-pompiers*

un cadre d'interopérabilité totale (avec les renforts extérieurs qu'ils viennent d'autres SDIS ou qu'ils soient nationaux ou même européens).

Cette homogénéité nationale permet d'exploiter des services de communications utilisables sur l'ensemble du territoire : appels individuels (mobilité), groupes de communication, conférences et liaisons tactiques , terminaux standardisés intégrant les status, localisation, appel d'urgence, transmission de données , accès aux bases de données, définition d'itinéraire, interfaces standardisées pour l'intégration aux centres opérationnels, ...etc

### 3 - Les applications pour les sapeurs-pompiers

ANTARES répond ainsi aux exigences opérationnelles à 4 niveaux :

- ANTARES vise à renforcer l'interopérabilité au plan national et au niveau interdépartemental en mettant à disposition des SDIS des applications identiques supportées par des solutions techniques portables sur tout le territoire.
- Au niveau départemental, ANTARES renforce les moyens de commandement et de coordination : généralisation des « status », connaissance de la situation tactique par remontée du positionnement des moyens au CODIS (contour du feu par exemple), efficacité de l'envoi de secours aux

personnels engagés par la remontée en priorité absolue de l'appel d'urgence, possibilités de communications directes entre le centre opérationnel et le commandement, etc...

- Au niveau tactique, ANTARES vise à augmenter la performance sur le terrain par des communications individuelles et directes, par la possibilité d'intégration au système informatique du commandement et des moyens spécialisés (PCO, PMA,



unité CMIC, PRM, ...)

On citera à titre d'illustration des fonctionnalités attendues, les reports en temps réel de la situation tactique du centre opérationnel, de la situation des moyens engagés ou en transit.

- Enfin, dans les engins, ANTARES permet grâce à une configuration modulaire de type radio / équipement informatique / géolocalisation, de fournir des services « de bord » (cartographie opérationnelle, aide à l'itinéraire, applications spécifiques) et des services « communiquants » comme les boutons « status », la touche d'appel d'urgence, l'envoi de bilans informatisés, l'utilisation la messagerie ou encore la consulta-

tion de base de données.

- Enfin, les terminaux portatifs ANTARES sont adaptés aux missions des sapeurs-pompiers (terminaux à sécurité intrinsèque, intégration aux équipements de protection individuelle, ...).

### 4 - ANTARES, un réseau moderne adapté aux enjeux actuels.

ANTARES s'inscrit dans la continuité des évolutions récentes en matière de télécommunications et permet dans le cadre départemental, national ou européen, de renforcer la solidarité des services d'urgence. ANTARES permet donc de disposer d'une solution opérationnelle de télécommunication adaptée aux risques présents et aux enjeux de demain.

Cette évolution majeure ébauchée par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure de 2002 s'appuie sur un grand réseau fédérateur de l'ensemble des forces de sécurité et de secours.

En poursuivant la migration technologique engagée par RUBIS puis ACROPOL, ANTARES répond à l'objectif assigné par la loi de modernisation de la Sécurité civile de 2004, de réalisation dans les toutes prochaines années d'une solution numérique nationale, adaptée aux sapeurs-pompiers et au-delà à l'ensemble des services qui concourent à la Sécurité civile ■